

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

14 septembre 2023 – n ° 36 (1/2)  
01DCM230126

**FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES SITES CINERAIRES DES CIMENTIERES COMMUNAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la compétence de fixer le montant du capital à verser pour obtenir une concession de cimetière ;

Vu la décision du maire n° 01DEC220009 en date du 26 août 2022 fixant notamment les tarifs municipaux des cimetières pour l'année 2022 - 2023,

Considérant la nécessité de mettre à jour la tarification des concessions de cimetières pour l'année 2023 – 2024,

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la fixation de ces tarifs,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- FIXE les tarifs et la durée des concessions des cimetières et des sites cinéraires à compter du 15 septembre 2023 :

Les tarifs s'appliquent pour chacun des deux cimetières, Côte Calot – Rive droite et Saint-Martin – Rive gauche, comme suit :

**Tarifs 2023/2024**

**\* Concessions de terrains funéraires**

- |  |          |
|--|----------|
| - Concession de 30 ans renouvelable (1e m <sup>2</sup> ) | 215,00 € |
| - Concession de 50 ans renouvelable (1e m <sup>2</sup> ) | 321,00 € |

**\* Sites cinéraires**

• Concessions de terrains cinéraires

- |   |          |
|---|----------|
| - Concession de 15 ans renouvelable (1e m <sup>2</sup> )        | 420,00 € |
| - Concession de 30 ans renouvelable (1e m <sup>2</sup> )        | 630,00 € |
| - Concession de 50 ans <b>renouvelable</b> (1e m <sup>2</sup> ) | 930,00 € |

## DE SAINT-DIE DES VOSGES

-----

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....33

Séance du 14 septembre 2023

Nombre des Membres en  
exercice.....33

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 27  
Procurations .....06

-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Bruno TOUSSAINT, Maire, assisté de Jean-Marie VONDERSCHER, Brigitte HENRI, Patrick ZANCHETTA, Dominique CHOBOUT, Jean-François BRUELLE, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-Joël PITON, Adjoints.

Etaient présents :

Bruno TOUSSAINT (sorti du point 13 au point 15 et a confié la présidence de la séance à Monsieur VONDERSCHER), Jean-Marie VONDERSCHER, Brigitte HENRI, Dominique CHOBOUT, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-Joël PITON, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Edite AUGUSTO DE SA, Nicolas SIMON, Issam BENOuada, Nicolas BALLAND, Catherine VIRY, Gina FILOGONIO, Roselyne FROMENT, Grégoire GATEL, Caroline MATTIONI (sortie du point 12 au point 15), Anne-Cécile MAURICE, Michelina SALZEMANN, Hélène WATHIER (arrivée au point 4), Romain GANIER, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE et Geoffrey MOUREY

Excusés et ont donné procuration:

Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Patrick ZANCHETTA	à	Dominique CHOBOUT
Jean-François BRUELLE	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Bruno TOUSSAINT
Patrick VOURIOT	à	Nicolas BALLAND

Absents : 6

-----

Grégoire GATEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

-----

14 septembre 2023 – n ° 36 (2/2)

- Concessions de cases de columbarium

- Concession de 15 ans renouvelable (la case) 1 000,00 €
- Concession de 30 ans renouvelable (la case) 1 500,00 €

• Concessions Rosiers du Souvenir

- Renouvellement d'une concession de 15 ans (l'emplacement) 150,00 €

*(Il n'est plus accordé de nouvelle concession « Rosier du Souvenir », seules les concessions ayant déjà été octroyées peuvent être renouvelées par le concessionnaire ou ses ayants droit)*

• Espaces de dispersion des cendres (jardins du souvenir et puits du souvenir)

Fourniture d'une plaque d'identité en laiton avec gravure (Nom / Prénom du défunt) 100,00 €

- APPROUVE les tarifs des concessions et des sites cinéraires des cimetières communaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOpte PAR 32 VOIX POUR**

Abstention : 1 (G. MOUREY)



Extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
Bruno TOUSSAINT